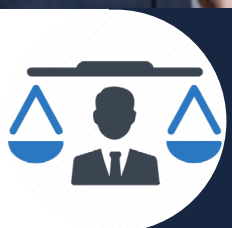


En distanciel et présentiel à l'EFB

LA RECONNAISSANCE DE LA FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR ET SES CONSÉQUENCES



INTERVENANT : Romain Bouvet, avocat SCP Ledoux et Associés

Jeudi 8 décembre 2022 de 16h00 à 19h00

1 rue Pierre Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap

Contenu de la formation

Les moyens de défense de l'employeur et l'évolution de l'indemnisation des préjudices d'un salarié en cas de reconnaissance de la faute inexcusable.

Objectifs pédagogiques :

Appréhender la procédure particulière, les mécanismes de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, les préjudices indemnifiables dans ce cadre et le coût financier supporté par l'employeur.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants via un tchat.

Prérequis

Être avocat.

Public visé

Avocats.

Spécialité / domaine :

Droit du travail.

Niveau actualisation :

Acquisition des fondamentaux.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation :

Une enquête de satisfaction sera envoyée en fin de formation.

Information et inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.